

# Communauté de Communes de la Vallée de la Coole

## Séance du 16 Janvier 2013

L'an deux mille treize et le seize janvier à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Coole s'est réuni dans la salle de la mairie de COUPETZ, sous la présidence de Monsieur Jean LACOURT, Président.

*Date de la convocation* : le 08 janvier 2013

Mme Claudine BRULHART est proposée secrétaire de séance.

**Titulaires présents:** Catherine DETHUNE, Pierre HUET, Pascal BIERI, Jean LACOURT, Pascal VANSANTBERGHE, Frédérique ORSINI, Bernard MILLON, Dominique MILLON, Denise CACHIER, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Muriel RENAULT (Suppléante de Evelyne DIDON), Sylvain OURY, Francis ROLLET, Gisèle GREZ, Pascal SONGY (Suppléant de Chantal FERRE), Ghislain CHEVALIER.

**Suppléants présents:** Claude SALLET, Patrice BIERI, Laurence DETOUR, Claudine BRULHART, Florence MAURY, Audrey SCHULLER.

**Excusés:** Chantal FERRE, Luc MILLON, Didier BOURGEOIS, Sandy DHEURLE, Christian SCHOENTGEN, Yvéric BRODIER.

### Approbation du Compte rendu de la réunion du 11 Décembre 2012:

Résultat du vote : Pour : 12/17  
Contre : 0/17  
Abstention : 3/17

## CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DU GYMNASÉ

### **Délibération N°01-2013 Choix de l'architecte pour la construction du gymnase de l'école**

Suite à la commission gymnase du 13 décembre 2012, un appel d'offres a été lancé pour trouver un architecte chargé de la réalisation du projet de construction du gymnase. Trois offres ont été transmises à la CCVC par les agences d'architecture BARRAND et CORPELET, EUDES et JB MICHEL.

La commission chargée d'analyser ces offres s'est réunie le 14 décembre 2012, en présence de l'AMO (Mr BOUCHART).

La notation des offres des candidats a été faite selon les critères de jugement suivants :

- Taux de rémunération : 60%
- Délai de mission : 40%

Candidats	Taux de rémunération	Délais	Note totale
BARRAND-CORPELET	10,63%, soit 3,12/6	15 semaines, soit 2,93/4	6,05/10
Agence EUDES	6%, soit 5,54/6	11 semaines, soit 4/4	9,54/10
Atelier JB MICHEL	5,54%, soit 6/6	11 semaines, soit 4/4	10,00/10

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, entérine le choix de la commission, décide d'attribuer le marché à l'Atelier JB MICHEL, situé 51, avenue de Paris à Reims 51100 pour le montant de 16 620€ HT et autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 16/17  
Contre : 0/17  
Abstention : 1/17

# **ETUDE DES STATUTS ET DE LA FISCALITE DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE**

## **1°/ STATUTS**

Le président fait lecture à l'assemblée des statuts actuels de la CCVC et de la proposition de statuts de la future intercommunalité, élaborée par le comité de pilotage, la commission gouvernance et le bureau d'études Laurent BERNARD.

### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### **1-Aménagement de l'espace communautaire**

La compétence « Études des documents d'urbanisme » n'est pas reprise.

#### **2-Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté**

\*Dans les compétences « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique, commerciale, tertiaire et artisanale d'intérêt communautaire » et « Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques », il faut ajouter « touristique ».

Question des Élus: Si une commune crée une ZAC de plus de 2 ha, la Communauté de Communes devient-elle prioritaire sur cette zone ?

\*« Élaboration et suivi de Zones de Développement Éolien (ZDE) et d'énergies renouvelables » est déplacé en Compétences Optionnelles.

\* « Création et aménagement des itinéraires de randonnées initiés par la CC » est déplacé en Compétences Optionnelles. Les Élus souhaitent supprimer les précisions suivantes : «sont les aires de pique-nique, les abris de randonnées, ainsi que ».

\*La compétence « Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel d'intérêt communautaire » n'est pas reprise.

### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### **3-Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

\* « Déchets ménagers » : l'assemblée demande que le mot « ménagers » soit supprimé.

\* La compétence « Lutte contre la pollution des eaux, de l'air et contre le bruit et les nuisances visuelles » n'est pas reprise : Les Élus souhaitent la conserver, car elle avait été utilisée lors de la fuite du pipe-line sur le territoire de Saint Quentin sur Coole.

#### **4- Politique du logement social et du cadre de vie.**

\* « Contractualisation ou accompagnement de procédures d'aménagement visant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier ».

Dans la phrase « sont d'intérêt communautaire les actions menées simultanément sur toutes les communes de la communauté... », les Élus souhaitent supprimer « menées simultanément sur toutes les communes », et remplacer par « menées sur des communes ».

#### **5-Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**

\*Ajout dans les nouveaux statuts de la mention « sont d'intérêt communautaire les voiries situées à l'intérieur des zones d'activité économique d'intérêt communautaire ».

#### **6-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.**

\*La compétence « Activités périscolaires et extrascolaires » est déplacée en Compétences Facultatives.

\*Dans la compétence « Transports scolaires de l'enseignement préélémentaire et élémentaire », il est demandé de préciser « Organisation et gestion des transports de proximité ».

#### **7-Action sociale d'intérêt communautaire.**

\*Les nouvelles compétences suivantes sont proposées :

-« CIAS »,

-« Maison d'accueil pour Personnes Âgées »,

-« Équipements et actions d'animation en faveur de la jeunesse d'intérêt communautaire ». Il est demandé que le terme « d'intérêt communautaire » soit placé avant « en faveur de la jeunesse ». Il faut également supprimer le mot « itinérants » dans « Mise en place et gestion d'animateurs jeunesse itinérants chargés de la coordination... »

#### 8-Tout ou partie de l'assainissement.

\* « Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif ». Les Élus souhaitent y ajouter « gestion ».

### **COMPETENCES FACULTATIVES**

\*La compétence « Énergie » n'est pas reprise.

\*Les nouvelles compétences suivantes sont proposées :

-« Investissement, entretien et fonctionnement du service des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ». Les Élus demandent que soit précisé le mot « service » et souhaitent que le détail indiqué dans nos statuts actuels apparaisse en 'Bonnes Pratiques'.

-« Investissement, entretien et fonctionnement des équipements périscolaires : cantine, garderie et études surveillées ».

-« Transports périscolaires ».

-« Actions de développement de loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes »

-« Cotisation au SDIS ».

Les Élus souhaitent recevoir les documents de travail en amont, pour en prendre connaissance avant l'assemblée plénière.

### **2°/ FISCALITE**

Le Président présente une simulation de la fiscalité calculée avec les données des comptes administratifs 2011 des communes membres, en tenant compte des compétences actuelles des 4 communautés de communes. Un nouveau calcul sera effectué par le bureau d'études en fonction des statuts retenus pour la future intercommunalité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de périmètre de la future intercommunalité : La CCVC et les communes membres devront avoir délibéré sur le projet de périmètre de la future communauté de communes avant le 26 février 2013.

-Pacte territoire santé : La commune d'Ecury sur Coole informe l'assemblée qu'une réunion sur ce thème est organisée le 31 janvier 2013 à 19h30 à Suippes.

-SMTS (Syndicat Mixte des Transports scolaires) : Une réunion de bureau a eu lieu le 18 décembre 2012. Avec la fusion des CC, le SMTS perdra 2 Communautés de Communes actuellement adhérentes au syndicat. Si le SMTS est dissout, que vont devenir les chauffeurs titulaires?

Lors des dernières intempéries de neige, le Conseil Général estimait que les ramassages ne devaient pas être assurés. L'information n'a cependant pas été transmise en temps et heure par le SMTS.

#### **Prochaines réunions:**

\* **Comité de pilotage** Interco : Jeudi 17 Janvier à 20h30 à Saint Germain la Ville

\* **Commission Sociale** Interco: Lundi 28 Janvier à 20h30 à Saint Germain la Ville

\* **Commission Gymnase** : Mardi 29 Janvier ou Jeudi 7 février à 20h30 à l'école / date à confirmer

\* **Commission Scolaire** Interco : Jeudi 31 Janvier à 20h30 à Vitry la Ville

\* **Commission Environnement** CCVC : février / date à confirmer

La prochaine Assemblée plénière est fixée au **Mardi 12 Février 2013** à 20h30 à Coupetz.